



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 11 juillet 2024**

**Délibération n° 20**

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 05 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
18/07/2024

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON

**Ont donné procuration** :

Madame Michelle MICHEL à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Aurélie CHAMBON

**Absent(e)** :

Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Secrétaire de séance** : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 21H45

Rédacteur : Emmanuelle FONTANILLE Jeunesse et Animations de la Vie Sociale

<b>Objet</b> :	Approbation du règlement intérieur pour les accueils de loisirs
----------------	---

Rapporteur : Marie MARQUARSEN

Afin de garantir une organisation optimale, la sécurité des enfants et le bon fonctionnement des accueils de loisirs de la ville du Puy-en-Velay, il est essentiel de mettre en place un règlement intérieur.

Ce règlement, présenté en annexe, définira les modalités de gestion et d'organisation des accueils de loisirs, s'inspirant des pratiques éprouvées en matière de services municipaux :

Délibération n°20 du jeudi 11 juillet 2024

- Les modalités d'inscription, de réservation et d'annulation des activités ;
- Les procédures de préparation et d'organisation des activités, incluant les aspects logistiques et sanitaires ;
- Les mesures et consignes de sécurité à suivre dans les accueils de loisirs ;
- Les aspects médicaux, incluant la gestion des urgences et des traitements spécifiques ;
- Les règles de bonne conduite et de comportement attendues des enfants et adultes fréquentant les accueils de loisirs.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/07/2024

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Enfance du 19/06/2024

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la mise en place du règlement intérieur présenté en annexe pour les accueils de loisirs municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- AUTORISE les services municipaux compétents à informer les familles des nouvelles modalités dès la mise en place de ce règlement intérieur, et de s'assurer de leur bonne compréhension et adhésion, et à veiller à l'application du règlement intérieur.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 11 juillet 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
EYNARD Jérôme,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 11 juillet  
2024